

MRC DE TÉMISCAMINGUE

 21, Notre-Dame-de-Lourdes, Bureau 209
Ville-Marie (Québec) J9V 1X8
 819 629-2829 / 1 855 622-6728
 mrct@mrctemiscamingue.qc.ca



MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE TÉMISCAMINGUE

AVIS DE PROMULGATION

RÈGLEMENT NUMÉRO 214-05-2022 ABROGEANT ET REMPLAÇANT LE RÈGLEMENT NO 194-09-2018 ÉDICTANT LE CODE D'ÉTHIQUE ET DÉONTOLOGIE DES EMPLOYÉS DE LA MRC DE TÉMISCAMINGUE

AVIS PUBLIC EST PAR LES PRÉSENTE DONNÉ, par la soussignée, directrice générale et trésorière de la Municipalité régionale de comté de Témiscamingue que :

le conseil de la MRC de Témiscamingue, a adopté lors de sa session ordinaire tenue le 17 mai 2022, le règlement no 214-05-2022 abrogeant le règlement no 194-09-2018 édictant le Code d'éthique et déontologie des employés de la MRC de Témiscamingue conformément à la *Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale (L.R.Q, c. E-15.1.0.1)*.

L'objet de ce règlement est d'établir un nouveau Code d'éthique et de déontologie des employés conformément à loi et de remplacer celui adopté par règlement le no 194-09-2018.

Ledit règlement est maintenant déposé au bureau de la MRC de Témiscamingue situé au 21, Notre-Dame-de-Lourdes, Bureau 209, Ville-Marie. Toute personne intéressée peut en prendre connaissance aux heures d'ouverture du bureau.

Ce règlement entre en vigueur immédiatement.

Donné à Ville-Marie, ce 25 mai 2022.

Lyne Gironne, directrice générale et trésorière